



Arrêté du Grand Conseil - Projet

Date de la séance du GC : 1er juin 2025

N° d'affaire : 2024.FINGS.2

Rapport concernant la participation du canton dans la Banque cantonale bernoise SA (BCBE) **Arrêté de principe du Grand Conseil et prise de connaissance du rapport**

Le Grand Conseil du canton de Berne arrête :

1. En prenant un arrêté de principe au sens de l'article 80, alinéa 2 de la Constitution cantonale (ConstC), le Grand Conseil se prononce en faveur du maintien de la participation majoritaire du canton dans la BCBE tel que le prévoit la variante 1 (« statu quo »).
2. Le Grand Conseil prend acte du rapport du Conseil-exécutif relatif à la participation cantonale dans la Banque cantonale bernoise SA (BCBE).

Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 62, al. 1, lit. e ConstC).